

Affaire ASL France / Orange France SA

La Réponse d'ASL à Orange

Délibération du Bureau du Conseil d'Administration d'ASL

Mercredi 16 MARS 2005:

AVERTISSEMENTS :

1- Cette Délibération a fait l'objet d'un tirage papier en 1200 exemplaires destinés aux Habitants de CREST. Néanmoins les nombreux Dossiers en pièces jointes n'ont pas été imprimés ; il est donc conseillé pour tous ceux qui n'ont pas Internet de se rendre à leurs Médiathèques.

► Le Bureau d'ASL peut valablement délibérer :

- Deux Membres empêchés ayant donné pouvoir :
- Mme Cécile A-C a donné pouvoir réglementairement écrit à Mr Michel P.
- Mme Charlotte A. a donné pouvoir réglementairement écrit à Mme Lygie C.
- Un Membre est excusé : Mr Jean-Louis B.

► Observations sur le Compte-rendu précédent : Néant

► Introduction du Président d'ASL : (*Dans une ambiance studieuse et face à un écran géant*)..

Le Président s'excuse auprès des Membres pour cette convocation dans l'urgence, mais il est nécessaire qu'ASL apporte au plus tôt une réponse à l'Opérateur Orange France SA. Cette réponse sera et se doit d'être vulgarisatrice, elle sera le seul sujet à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

► Réponse d'ASL à Orange :

Orange écrit qu'ALS fait de "... la diffusion d'informations erronées et de données alarmistes."

ALS va répondre à toutes les fausses affirmations d'Orange, avec les preuves à l'appui.

- Extrait page 3 -

Orange cite en référence le rapport du Pr Denis ZMIROU, ASL aime citer aussi certains de ses propos :

Extrait : Colloque Téléphonie et Santé SÉNAT JEUDI 18 AVRIL 2002 : « ... Cependant, il existe visiblement une préoccupation sociale qui est légitime et compréhensible. Ces technologies ont évolué à une telle vitesse, l'implantation a été imposée aux forceps, et je trouve parfois scandaleux et même "idiot" de la part des acteurs industriels de ne pas tenir compte de cette préoccupation car elle est compréhensible.

Et ne pas tenir compte de cette préoccupation sociale, c'est au fond scier la branche sur laquelle ils sont.»...

Visionnaire Monsieur le Pr Denis ZMIROU ? Cela sera-t-il l'erreur majeure et historique ?

- Page 3 -

Question encore plus délirante, qui pourrait paraître absurde :

Puisque la norme 3G en vigueur est de 61Volts/m, un humain peut-il vivre sous cette norme (irradiation)?

La Réponse est sans Appel, C'EST NON. S'il s'en trouve qui prétendent le contraire, qu'ils nous le prouvent.

●→Pièce jointe 4 : L'inadéquation des normes actuelles de téléphonie cellulaire ...

Dr G.J. HYLAND Colloque Assemblée Nationale Française.

Dans le même registre, Mr le Pr Denis ZMIROU dans le rapport qui porte son nom et qui fait référence officielle, précise qu'il faut éviter d'exposer certains établissements dits sensibles comme les écoles, dans les faisceaux des antennes relais et ce, dans une zone de 100 mètres. Si ASL a bien compris, nos enfants doivent donc bien être protégés pendant les 8 heures de classe, mais après, il n'y a donc aucun danger, ils peuvent rentrer chez eux et se faire irradier "sans problème" pendant les 16 heures restantes ! Pour ASL, les mêmes précautions doivent être appliquées tant à un enfant dans son école, qu'à un enfant dans sa maison.

Monsieur le Pr Denis ZMIROU, expliquez-nous cette "incohérence" ?

ASL considère cette "anomalie" comme une faute.

Alors dans un pays dit civilisé comme la France, comment en est-on arrivé à de telles aberrations ?

Pourtant le vaste domaine des effets de l'exposition aux CEM devrait faire l'objet d'un large consensus scientifique. Mais comme pour l'amiante, face aux enjeux économiques, ASL n'est pas la seule à penser que les lobbies font un "travail de sape" extraordinaire : Ils procèdent à un intelligent "cocktail" d'actions sur les organismes officiels. Ils sont relayés pour une meilleure efficacité et avoir bonne conscience par quelques scientifiques renommés qui ne doivent se faire aucune illusion sur l'innocuité de l'exposition aux CEM.

Ils réussissent même l'impossible : Occulter ou minimiser médiatiquement de nouveaux rapports, comme par exemple le rapport de **Gianni TAMINO** du **Parlement Européen** de 1999 , qui préconisait **1Volt/m**, ou d'autres rapports de ce même parlement comme le Rapport du Comité Européen pour l'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, auteur **Dr. Gerard Hyland**, concernant "Les Effets Physiologiques et Environnementaux du Rayonnement ElectroMagnétique non-ionisant" révélateur, mais surtout édifiant !

●→**Pièce jointe 6 : Rapport intégral en Anglais du Parlement Européen Dr Gerard Hyland Mars 2001**

EXTRAIT : (rapport comme par hasard non traduit, mais bientôt disponible en Français sur le site d'ASL)

" Les conséquences qui concernent particulièrement le public et qui suscitent le plus l'outrage se rapportent à l'exposition involontaire de certains groupes de la population à des émissions des stations-relais GSM 24h par jour et 7 jours par semaine quand elles ont été installées ostensiblement à proximité d'habitations, d'écoles et d'hôpitaux. L'environnement dans lequel vivent ces personnes est en permanence et inévitablement pollué. Cet état de fait est totalement inacceptable, soulève de nombreuses questions d'éthique et viole indiscutablement le Code de Nuremberg. Ce sont ces personnes qui vont finalement révéler à quel point une exposition chronique à de tels champs est nocive.

On ne dispose pas actuellement d'information :

en d'autres termes, ils sont effectivement les sujets involontaires d'une expérience de masse." . . .

Dans ce très intéressant rapport vous pouvez lire aussi " ... ***Puisque les CEM sont générés par une technologie que la société est peu disposée à abandonner ... de nouvelles stratégies sont en cours de développement ... parallèle évident avec la pharmacologie ... un programme ambitieux de biocompatibilité électromagnétique est une tâche importante pour le 21 ème siècle . . .*** "

Et encore : " ... ***il est probablement vrai que même en l'absence de consensus, si autant de problèmes entouraient un nouveau médicament ou un aliment, il ne serait jamais autorisé . . .*** "

- Page 4 -

La séance est levée à 23h 22 ce Mercredi 16 Mars 2005.

La Secrétaire d'ASL,

Lygie C.

- Page 14 -

Nom du document : Réponse d'ASL France à Orange France Délibérations du
Bureau du Conseil d'Administration du 16 Mars 2005.doc
Répertoire : C:\Documents and Settings\Admin\Bureau\Reponse à Orange
Modèle : C:\Documents and Settings\Admin\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration de ASL
Sujet :
Auteur :
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 06/04/2005 11:54
N° de révision : 3
Dernier enregistr. le : 06/01/2006 6:54
Dernier enregistrement par : Admin
Temps total d'édition : 20 Minutes
Dernière impression sur : 06/01/2006 6:54
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 2
Nombre de mots : 1 066 (approx.)
Nombre de caractères : 5 523 (approx.)